

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUX-VIEUX DU VENDREDI 9 FEVRIER 2018

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a élu Madame BARBIER Françoise en tant que Président de Séance pour le vote des Comptes Administratifs 2017 de la Commune et de l'Eau et Assainissement.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Le Compte Administratif 2017 se présente comme suit :

002 Report de fonctionnement :		+ 384 503.51 €
Recettes de fonctionnement :		+ 569 154.24 €
Dépenses de fonctionnement :		- <u>446 381.34 €</u>
Excédent de fonctionnement		+ 507 276.41 €
001 Report d'investissement :		+ 260 645.28 €
Recettes d'investissement :		+ 691 310.16 €
Dépenses d'investissement :		- <u>656 291.31 €</u>
Excédent d'investissement		+ 295 664.13 €
<u>Restes à réaliser</u>	Recettes :	+ 169 314.74 €
	Dépenses :	- <u>490 142.85 €</u>
	Déficit	- 320 828.11 €

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2017 se présente comme suit :

002 Report section d'exploitation:		+ 120 338.71 €
Recettes d'exploitation :		+ 138 156.88 €
Dépenses d'exploitation :		- <u>106 638.64 €</u>
Excédent d'exploitation		+ 151 856.95 €
001 Report d'investissement :		+ 92 739.67 €
Recettes d'investissement :		+ 129 110.83 €
Dépenses d'investissement :		- <u>244 697.20 €</u>
Excédent d'investissement		- 22 846.70 €
<u>Restes à réaliser</u>	Recettes :	+ 40 000.00 €
	Dépenses :	- <u>18 760.12 €</u>
	Excédent :	+ 21 239.88 €

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André TRABOLD, Maire, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017, au budget primitif de 2018

Excédent d'investissement R001 :	+ 295 664.13 €
Excédent de fonctionnement :	+ 507 276.41 €

Solde des restes à réaliser :	- 320 828.11 €
Résultat d'investissement compte tenu des RAR	- 25 163.98 €

Affectations budget primitif 2018 :

- Art R001 Excédent d'investissement reporté :	+ 295 664.13 €
- Art R002 Excédent de fonctionnement reporté :	+ 482 112.43 €
- Art 1068 Besoin de financement reporté : (affectation du résultat)	- 25 163.98 €

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur André TRABOLD, Maire, décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2017, au budget primitif de 2018 de l'Eau, la compétence Assainissement étant transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Déficit d'investissement D001 :	- 22 846.70 €
Excédent d'exploitation :	+ 151 856.95 €

Solde des restes à réaliser :	+ 21 239.88 €
Résultat d'investissement compte tenu des RAR	- 1 606.82 €

Affectations budget primitif 2018 :

- Art D001 Déficit d'investissement reporté :	- 22 846.70 €
- Art R002 Excédent de fonctionnement reporté :	+ 150 250.13 €
- Art 1068 Besoin de financement reporté (Affectation du résultat)	- 1 606.82 €

OBJET : REHABILITATION DE LA MAIRIE : AVENANTS

Le Maire informe l'Assemblée de l'avancement des travaux de réhabilitation de la Mairie, pour lesquels il est nécessaire de passer les avenants suivants :

- Contrat de Maîtrise d'œuvre :
 - ⇒ LORACH Thierry + 3 098.81 €HT (Avenant n° 2)

- Lot n° 05 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS
 - ⇒ MD EBENISTERIE + 2 720.00 €HT (Avenant n° 3)
(Armoire, chambranle décoratif, aménagement de placards, planning, fronton porte, balustrade escalier grenier, ceinturage fenêtre)

- Lot n° 12 – ELECTRICITE
 - ⇒ Sarl SEEB
 - + 1 290.18 €HT (Avenant n° 2)
(Installation écran de vidéo-projection + éclairage corniche demi palier)
→ Annule et remplace l'avenant décidé lors de la séance du 8 septembre 2017
 - 51.85 €HT (Avenant n° 3)
(Mise en place vidéoprojecteur salle des Commissions)
→ Annule cette même somme décidée lors de la séance du 7 décembre 2017
 - + 1 482.20 €HT (Avenant n° 4)
(Détecteur de présence, caméra de sécurité, pose des vidéoprojecteurs, fourniture et pose mini baie informatique)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte ces modifications et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 21311 opération 236 "Rénovation de la Mairie" du Budget Communal.

**OBJET : REHABILITATION DE LA MAIRIE : RECEPTION DES TRAVAUX
INFORMATION**

**OBJET : ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPETENCE
INFORMATION**

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CONGE BONIFIE

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 57-1,
VU le décret n° 78-399 du 20 mars 1978 modifié,
VU le décret n° 88-168 du 15 février 1988 modifié,
VU la circulaire ministérielle n° 28-34 FP et DOM/14 du 25 février 1985 modifiant la circulaire ministérielle du 16 août 1978,
VU la circulaire ministérielle DGAFP 002129 du 3 janvier 2007,
VU la demande en date du 9 janvier 2018 formulée par Madame GIGAN Maire Edmone,

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de congé bonifié datée du 9 janvier 2018 de Madame GIGAN Marie Edmone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui accorder ce congé au mois de février 2018 pour La Réunion, son département d'origine. Madame GIGAN aura droit au voyage aller-retour par voie aérienne, classe économique.

Les frais de voyage seront imputés sur les crédits du compte 6251 du Budget Communal 2018.

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien, suite à la rénovation de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien de 3H par semaine, ce qui portera ses horaires 23H hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 de la Commune au chapitre 012 "Charges de personnels".

OBJET : DROITS DE PREEMPTION URBAIN - INFORMATION

Le Maire présente à l'Assemblée l'ensemble des droits de préemption urbain qui ont été levés concernant des ventes de terrains ou de biens immobiliers dans la Commune pour l'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Semaine Culturelle
- Rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste
- Travaux à l'église
- Fontaine sèche